

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE FLINES LEZ RACHES

L'an Deux Mille vingt-deux le 12 décembre à 18 heures 30 minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de Flines Lez Râches s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la vice-présidence d'Annie MONNIER, Vice-Présidente, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 2 décembre 2022.

Présents : MM. A. Monnier, A. Butruille, C. Ben Lebsir, P. Loquet, N. Rapisarda, D. Deregnacourt, F. Pasbecq, B. Deregnacourt, E. Chemin, J. Delattre

Absent : //

Excusées : MM. A. Goupil
V. Pollet
C. Lambert donne pouvoir à P. Loquet

OBJET : Admission en non-valeur

Annie Monnier, Vice-Présidente du CCAS présente aux membres de la commission la demande d'admission en non-valeur présentée par le trésorier municipal et relative à des rôles de 2011, 2012, 2013, 2014 et 2018 pour un total de sommes non recouvrées de 75,00 €.

Dans tous ces cas, les sommes n'ont pu être recouvrées par le Trésorier.

Après délibération il est décidé à l'unanimité d'admettre en non-valeur les rôles précités.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits
Pour copie conforme

La Vice-Présidente du CCAS

Signé

Annie MONNIER

Publiée sur le site internet le : 23.12.2022

Envoyée et reçue en Sous-Préfecture le : 21.12.2022